



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du lundi 27 mars 2023

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le

ID : 031-213100662-20230327-DLCA2023_07-DE



Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 27 mars 2023, à la mairie de Bessières (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Date de convocation du Conseil d'administration : le mardi 21 mars 2023. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Président – Monsieur Frédéric BONNAFOUS - Monsieur Alexandre CHATAIGNER, membres élus.

Monsieur Adam BEN BRAHIM – Madame Martine JARLAN – Madame Marie-Pierre POLITOWICZ, membres nommés.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jacqueline NICAISE à Madame Martine JARLAN.

Absents excusés :

Madame Elisabeth CORDEIRO – Madame Marie-Hélène PEREZ - Madame Emilie PEZET – Monsieur Vincent GENAUZEAU.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY; Cabinet du Maire, Madame Allia PILLON, Directrice des EHPAD Cécile Bousquet et Le Pastourel.

- Composition légale du Conseil d'administration : 11
- Nombre d'administrateurs en exercice : 11
- Nombre d'administrateurs présents : 6
- Nombre d'administrateurs représentés : 1

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre CHATAIGNER.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 15 heures.

2023-07 FINANCES : Débat d'orientation budgétaire 2023

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président présente les éléments qui caractérisent la situation actuelle et procède ensuite à une analyse des perspectives d'évolution budgétaire et financière du CCAS.

Présentation du R.O.B en annexe.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- **PREND ACTE** du rapport d'orientation budgétaire du CCAS annexé à la présente délibération et présenté en séance ;
- **CONSTATE** que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu ;
- **CHARGE** Monsieur le Président d'effectuer les formalités concernant la transmission, la mise à disposition du public et la publication du rapport exposé ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Président,



Cédric MAUREL

Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été
effectuées le :

et la délibération ayant été reçue en
Préfecture le :